



## Fiche milieu : Haies, chemins et fossés

### Habitat correspondant :

Haies longeant un chemin ou présentes dans les parcelles, chemins et bordures de chemins, fossés longeant un chemin ou présents dans les parcelles

### Espèces communautaires associées :

A246 – Alouette lulu, A379 – Bruant ortolan, A082 – Busard Saint-Martin, A073 – Milan noir, A074 – Milan royal, A338 – Pie-Grièche écorcheur

### Je m'engage sur les linéaires dont j'assure l'entretien à :

1- Proscrire les traitements chimiques (fossés et bordures de fossé, haies, chemins, bordures de chemins), sauf en traitement localisé obligatoire.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitements chimiques.*

2- Entretenir les bas cotés et les haies avant le 1er mai ou après le 31 août.

*Point de contrôle : Contrôles terrains de l'absence d'entretien entre le 1er mai et le 31 août*

3- Pour les haies, conserver une largeur de haie suffisante (minimum de 1 mètre à 4 mètres maximum) pour bénéficier du rôle de brise-vent, d'accueil de la faune.

*Point de contrôle : Contrôle terrain : présence d'une haie de 1 mètre de large minimum à 4 mètres maximum.*

### Recommandations

1- Privilégier un broyage ou une fauche à vitesse réduite permettant la fuite de la faune présente : soit 10 km/h maximum.

2- Veillez à récupérer les produits de la fauche

3- Privilégier l'utilisation d'huiles biodégradables pour le matériel d'entretien des haies, des chemins et des fossés.

4- Privilégier une coupe haute de 10 cm minimum pour ne pas labourer l'accotement.

5- Pour les haies, privilégier le lamier et la tronçonneuse à l'épareuse. Dans le cas d'une haie qui n'a pas été entretenue depuis plusieurs années, utiliser de préférence un lamier.

6- Pour les fossés, privilégier la présence d'une bande enherbée de 2 mètres minimum de part et d'autre ou une haie.